

Autorisation parentale pour les mineurs

1/ Cette autorisation parentale permet à un mineur de participer sans accompagnement à l'une ou plusieurs des activités proposées par LES ATELIERS PHOTOGRAPHIQUES DE L'OUEST : ateliers débutants, cours particuliers, cours sur mesure, sorties photo et ateliers créatifs

2/ Cette autorisation parentale concerne exclusivement les mineurs non accompagnés de 12 à 17 ans. Les mineurs de moins de 12 ans doivent quant à eux obligatoirement être accompagnés par un adulte participant également à l'activité concernée

3/ Cette autorisation parentale doit être imprimée et complétée par le représentant légal, puis remise en mains propres ou transmise par email à cette adresse : contact@ateliers-photo.com

Nom et coordonnées du représentant légal

- Nom :
- Prénom :
- Lien avec le mineur (père, mère, tuteur) :
- Adresse :
- Code postal et Ville :
- Adresse courriel :@.....
- Téléphone domicile : / portable :

Je soussigné, représentant légal du mineur, l'autorise à suivre les cours et participer aux activités dispensées par LES ATELIERS PHOTOGRAPHIQUES DE L'OUEST. Je reconnais être informé que ces activités se déroulent en extérieur dans les parcs et les rues du centre-ville de Rennes et peuvent selon le thème et les exercices abordés inclure un passage dans un lieu de culte ou dans un bar, en particulier en cas de mauvais temps ou dans le cadre des analyses commentées d'images faisant suite à une sortie ou un atelier. J'autorise également la personne en charge du cours ou de l'activité à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur ce mineur et déclare exactes toutes les informations renseignées ci-dessus.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Signature